

Contrat du chauffage urbain : le Grand Lyon devra-t-il verser 68 M€ à DALKIA ?

Le marché du chauffage urbain lyonnais (la plupart des bâtiments administratifs et beaucoup de logements HLM ou privés) a, depuis l'origine, été confié à DALKIA, société du groupe Générale des Eaux, aujourd'hui **VEOLIA**.

Cassé en 2004, car tellement complexe et source de scandales, le marché avait été confié au même prestataire... à la surprise générale et contre l'avis du vice-président du Grand Lyon chargé des marchés, qui démissionna avec fracas !

Mais les soumissionnaires écartés ont déposé plainte devant le tribunal, qui a estimé que « **le Grand Lyon a manifestement violé le principe d'égalité entre les candidats** » et annulé l'appel d'offres. Au lieu de relancer immédiatement un appel d'offres, le Grand Lyon a multiplié les recours et le tribunal devrait confirmer prochainement l'illégalité de la convention passée.

Si un appel d'offres est relancé et si DALKIA n'est pas reconduit, ce dernier demandera 68 millions d'indemnités... et le Grand Lyon a déjà prévu de faire payer la note au futur délégataire... donc aux usagers de ce chauffage !